



# PREST'ACTION

24/10/2023

## Partage de la misère ou des richesses ?

L'inflation est une réalité pour l'ensemble de la population, hormis peut-être pour nos dirigeants... Voici quelques hausses, constatées sur les 12 derniers mois : combustibles liquides + 84% ; gaz naturel + 41,3%, services d'aide à domicile + 16%, poissons frais +15,6%, transports des passagers en train + 13,8%, pâtes + 10,8%...

Et a vrai dire, même s'il n'y avait pas d'inflation, nous serions tout de même en droit d'exiger auprès de nos patrons des efforts de leur part à chaque nouvel accord. Pourquoi ? Afin de rattraper les années et les années d'accords salariaux bidon qui ont appauvri les salarié-es de la Branche. Rappelons que depuis 2005, les salarié-es ont perdu entre 60 et 265 euros par mois vis à vis du SMIC. Tout cela, alors que les entreprises réalisent pour la plupart des bénéfices confortables. Alors oui, nous sommes en droit de dire stop à leur austérité salariale !

Lors de la réunion de la convention collective de septembre, le patronat a fait sa seconde proposition après celle de juin qui avait été refusée par tout le monde. Pour rappel, notre syndicat avait dès décembre dernier, émis le souhait d'ouvrir les négociations en janvier 2023, ce afin de faire face à la nouvelle augmentation du SMIC qui devait se produire assez vite au vu de l'inflation. A l'époque, aucun syndicat n'avait voulu appuyer notre demande, pire leurs propositions sont arrivées peu à peu et, pour certaines, après l'augmentation du SMIC du 1er mai dernier. La CFDT a attendu mi-mai et la CFTC a attendu la proposition des patrons pour faire la sienne mi-juin... Ces détails sont importants, car dans une convention collective les accords sur les salaires ne sont applicables (de manière obligatoire) que lorsque la procédure d'extension arrive à son terme, ceci se

matérialisant par la publication au Journal Officiel. Dans le cas présent, un accord signé en octobre aura peu de chance d'être publié avant début décembre. Si, par exemple, il est publié le 2 décembre, la nouvelle grille ne prendra effet qu'au 1er janvier. A partir de là, autant le dire, nous ne négocions pas avec comme base le SMIC actuel, mais bien celui qui sera appliqué au 01/01/2024.

D'où l'importance pour notre syndicat de ne pas laisser nos patrons gagner du temps et d'ouvrir les négociations très rapidement après le dernier accord !

Vu la proposition patronale sur les salaires, la discussion a été simple et rapide puisque la nouvelle proposition est à notre sens aussi ridicule que la précédente, avec toutefois un zest de provocation en plus. En effet, rien de neuf pour les Employé-es, pas un centime de plus que la proposition de juin ! Pour vous donner une idée de la grille exacte vous pouvez la retrouver au dos du tract. Les patrons proposent des augmentations entre 19,50 € (brut par mois) uniquement pour les 7 premiers coefficients. Autant le dire, si on fait une simulation d'augmentation du SMIC au 1er janvier prochain de 1,80%, nous aboutirons, comme d'habitude, au 5 premiers coefficients en dessous du SMIC. En clair si des syndicats désirent signer, ce sera ni plus ni moins pour dire : on est ok pour être au SMIC à vie !

Le changement dans cette nouvelle proposition ne concerne que les Agents de Maîtrise et les Cadres. Pour les Agents de Maîtrise, la proposition est doublée, puisque l'ensemble des coefficients passent à 1,53% d'augmentation sauf un !

Et oui, le patronat ne veut pas augmenter le coefficient 220 d'un même montant car il estime que, depuis le passage automatique au bout de 24 mois, cela concerne trop de monde. En gros, ils ont signé un accord il y a quelques années pour donner un minimum de sens à la classification des encadrants et aujourd'hui ils veulent réduire cette avancée à néant. Cette proposition revient à faire disparaître ce coefficient et son utilité dans quelques années, alors même que l'ouverture d'une négociation sur la classification devrait apporter plus de reconnaissance et d'évolution de nos compétences.

Quant aux Cadres, la proposition est passée à 0,99% d'augmentation pour toutes et tous. Ce qui représente pour un coefficient 550 (de Directeur) 60,88 € d'augmentation. Cela représente plus de deux fois l'augmentation d'un conseiller et plus de 4 fois celle d'un superviseur en coefficient 220. C'est beau, non ?

Pour **SUD-Solidaires**, nous payons clairement le refus d'unité des autres syndicats et le manque de volonté de leur part de se mobiliser pour changer tout cela. Nul doute qu'avec la fin du cycle électoral, les discussions seront plus faciles. Il faudra que toutes et tous soyons réalistes en exigeant une autre répartition des richesses !

**SUD-Solidaires** à la lecture des différents tracts des autres organisations syndicales et leur refus de signer l'accord, a envoyé une proposition de rencontre pour ne pas clore cette négociation comme ça...

Pas le temps de lire ? retrouver le tract en vidéo via le QR code au dos du tract...  
il est là !

Calendrier 2024.



La Convention Collective Prestataires de Services du Secteur Tertiaire (P2ST) regroupe notamment les métiers suivants : Traduction, Enquête civile, Recouvrement de créances, Renseignement économique, Animation commerciale, Optimisation linéaire, Accueil événementiel, Domiciliation entreprise, Accueil téléphonique, Accueil en entreprise, Centres d'appels...

## Proposition patronale septembre 2023

Coef.	Ind.	Pt.	Rém.	(2022 VS sept. 23)	€ (2022 VS sept. 23)
120	440	3,971	1 747,24 €	1,53%	26,30 €
130	442	3,971	1 755,18 €	1,53%	26,49 €
140	444	3,971	1 763,12 €	1,54%	26,68 €
150	446	3,971	1 771,07 €	1,54%	26,87 €
160	447	3,971	1 775,04 €	1,32%	23,09 €
170	450	3,971	1 786,95 €	1,10%	19,49 €
190	456	3,971	1 810,78 €	1,12%	20,06 €
200	504	3,709	1 869,34 €	1,53%	28,22 €
220	518	3,709	1 921,26 €	0,75%	14,40 €
230	536	3,709	1 988,02 €	1,53%	30,02 €
240	551	3,709	2 043,66 €	1,53%	30,86 €
250	565	3,709	2 095,59 €	1,53%	31,64 €
260	584	3,709	2 166,06 €	1,53%	32,70 €
280	671	3,686	2 473,31 €	0,99%	24,16 €
290	719	3,686	2 650,23 €	0,99%	25,88 €
300	842	3,686	3 103,61 €	0,99%	30,31 €
330	854	3,686	3 147,84 €	0,99%	30,74 €
360	913	3,686	3 365,32 €	0,99%	32,87 €
390	988	3,686	3 641,77 €	0,99%	35,57 €
420	1062	3,686	3 914,53 €	0,99%	38,23 €
450	1 298	3,686	4 784,43 €	0,99%	46,73 €
500	1535	3,686	5 658,01 €	0,99%	55,26 €
550	1 691	3,686	6 233,03 €	0,99%	60,88 €

## HDS : toujours aussi peu utilisé !

Notre convention collective dispose d'un accord HDS (Haut degré de solidarité qui permet d'accompagner avantagement certaines situations de vie que vous pouvez rencontrer. Le problème, c'est qu'il est très peu utilisé, sans doute faute de connaissance. A présent, il faut que l'ensemble des salarié-es s'empare de cet accord et utilise ses droits ! Vous bénéficiez sans surcoût, des prestations suivantes :

- \* Profitez d'un accompagnement personnalisé :
  - Aide retour à l'emploi / Service aux aidants / Conseil social et soutien psychologique
- \* Bénéficiez d'un soutien financier :
  - Aide financière handicap (800 €) / Aide financière maladies : avec pathologie grave (800 €) / Aide financières aidants (500 €).

L'accord permet aussi de développer des ateliers pour faire de la prévention au sein des entreprise : "Gestion du stress" / "Troubles Musculo Squelettiques" / "Alimentation mieux équilibrée" / "Troubles du sommeil".

Pour comprendre vos droits, un lien vers une vidéo : <http://urlz.fr/7Kcv>

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec nous. Lors de la dernière réunion de bilan, nous avons encore constaté le peu d'utilisation tant par les entreprises, via les ateliers, que par les salarié-es. Nous avons proposé de faire des ateliers par région afin de permettre à de très petites entreprises d'y avoir accès, et aussi un ajout de nouveaux services : aide financière pour faire face aux violences sexistes et sexuelles, ainsi que des ateliers de prévention dans ce domaine. (Attention en fonction des entreprises vous pouvez avoir plus...).

## Le flash info ? C'est parti !

Alors que notre journal des centres d'appel (**Hot Tension**) fête ses 20 ans et garde le même objectif, celui d'informer les salarié-es du secteur de leurs droits et de leurs actualités. Au fil des années, nous avons ouvert des pages Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram ou Tik Tok afin de nous adapter à l'évolution de la communication et à l'ensemble des métiers de notre convention collective. Depuis 2017, nous avons créé un second rendez-vous avec le **PREST'ACTION**, notre compte rendu des négociations de la convention collective Prestataires de Services (P2ST). Tout cela a été complété par une application smartphone ([www.sudp2st.org](http://www.sudp2st.org)), afin de permettre à chacun-e de nous suivre plus facilement avec, notamment, une multitude de fiches juridiques.

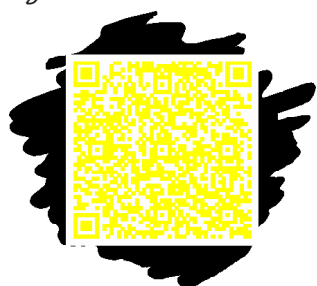
Pour les réseaux sociaux, nous avons multiplié les rendez-vous via des vidéos : meeting international, petite vidéo sur tel ou tel sujet, comme le compte rendu de négociation ou sur notre vision du télétravail, ou même encore des interviews. Aujourd'hui, nous lançons un nouveau rendez-vous vidéo avec un flash info s'adressant à l'ensemble des salarié-es de notre convention collective afin de vous rendre compte de l'actualité ainsi que de vos droits. Nous essayerons de tenir un flash info régulier incluant l'actualité des négociations de Branche.

## Tout doucement... mais alors tout doucement...

Un peu comme sur les négociations salariales, les patrons prennent tout leur temps pour négocier. Le temps c'est de l'argent dit le dicton... Lors de la dernière réunion, nous devions traiter plusieurs points comme l'accord handicap ou concernant l'article 2 de la convention collective. Mais à chaque fois le débat a tourné cours, car l'ensemble des syndicats n'avaient toujours pas fait leurs propositions. Et autant le dire, comme à chaque fois, le patronat en a profité pour ne pas avancer ! Par exemple, sur l'accord handicap, alors que **SUD-Solidaires** a fait ses propositions il y a un an, nous n'avons toujours pas eu l'ensemble des retours des autres syndicats de salarié-es. Le patronat a, lui, voulu limiter le débat à qui finance les potentielles mesures ? En clair, dans sa tête, ce n'est pas lui !

L'accord égalité-pro dont le dernier opus date de 2017 n'a toujours pas été renégocié, malgré plusieurs pages de propositions de plusieurs syndicats (CGT, **SUD**...). Là aussi, il est urgent d'agir, alors même que notre convention collective englobe une population salariée essentiellement féminine, (notamment sur le secteur des hôtesses d'accueil) n'est pas parvenue à finaliser un accord depuis 2009 et que les problèmes de harcèlement ne cessent de s'accroître.

La société, ainsi que les textes législatifs, ont beaucoup évolué après #Metoo. Il serait temps que nos patrons en fassent autant et répondent favorablement à nos propositions pour faire évoluer l'accord.



## Le flash info des salarié-es

by

**SUD** SALARIÉES

19/09/2023

Convention collective Prestataires de services (P2ST)



06 61 70 49 49



@syndicatsudcallcenter



@sudcallcenter